Q. Parizeault a déposé avoir soumis des feuillets pour les heures supplémentaires pendant lesquelles Brien a travaillé et vous les avez signés?—R. Non, il a soumis ces feuillets pour Bisaillon, non pas pour Brien.

Q. Quelle est la différence?—R. Il y a une grande différence.

Q. L'un est probablement un plus grand voleur que l'autre?—R. Ce n'est pas à moi de le dire.

Q. Vous l'avez fait pour Bisaillon, alors?—R. Certainement.

Q. Vous n'en êtes pas fier, n'est-ce pas?—R. Si l'on déduit de ce compte les heures inscrites au nom de Bisaillon, on constate que l'on accordait deux heures par jour à celui-ci, une heure le matin et une heure le soir. La Canada Steamship Company payait un homme le dimanche. Nous ne payions pas d'homme le dimanche, la Canada Steamship Company le payait.

## L'hon. M. Bennett:

Q. Le gouvernement ne le paie pas?—R. Non. Il le rembourse. Bisaillon et Parizeault se partageaient le dimanche et on leur imputait deux dimanches à chacun par mois. Il m'était égal que ce fût Bisaillon ou Parizeault qui fût là le dimanche, pourvu qu'il y eût un homme là. Le dimanche je ne puis pas facilement faire ma tournée; c'est le jour que je suis le plus occupé. Il y a toujours deux ou trois navires qui arrivent avec des passagers et je suis occupé avec les passagers le dimanche. Pourvu qu'il y eût un homme là le dimanche c'était satisfaisant; la compagnie m'aurait averti s'il n'y avait eu personne et elle aurait refusé de payer.

## L'hon. M. Stevens:

Q. Vous nous avez dit l'autre jour, monsieur Giroux, que vous n'aviez pas d'autre occupation que vos fonctions aux douanes?—R. Je n'ai pas d'autre occupation.

Q. Vous n'avez pas d'autre occupation?—R. Non, monsieur.

Q. Comment expliquez-vous ces dépôts que l'on trouve dans votre compte?

—R. Bien, il me faudrait à peu près une heure pour vous raconter toute mon histoire.

Q. Nous ne voulons pas cela.—R. Il est très humiliant d'avoir, à mon âge, à dire ce que j'ai fait depuis vingt ans. Si vous voulez que je vous dise où j'ai obtenu mon argent, je le dirai. Mon frère était gérant général de la banque Hochelaga; il mourut il y a environ quinze ans. Il m'a laissé quelques milliers de piastres; c'est le commencement.

Q. Maintenant, monsieur Giroux, personne ne vous demande de nous raconter votre histoire de famille.—R. Bien, vous voulez savoir où j'ai obtenu

l'argent.

Q. Voici ce que je veux savoir: votre compte ne correspond pas avec ce que

yous nous avez dit l'autre jour?—R. Que dites-vous?

Q. Je vous ai démontré que vous aviez investi dans les affaires de votre fils de grosses sommes d'argent?—R. Oui, mais il m'a remboursé le lendemain. Je n'ai jamais déboursé un sou. Vérifiez mon compte et vous verrez que les factures ont été promptement payées du bureau. Je n'ai jamais dépensé un sou de la compagnie; je n'ai jamais déboursé un sou.

Q. Au sujet du remboursement des \$2,600 dont j'ai parlé, il y a des dépôts à votre compte pour cette époque?—R. Je n'ai jamais un sou à la fin de chaque mois. Je n'ai jamais un sou. J'avais quelquefois un solde de trente cents. C'est

un maigre compte; c'est le compte d'un petit salarié.

Q. C'est vous qui êtes la cause de ces ennuis. Si vous nous aviez dit franchement l'autre jour ce qui en était tout ceci aurait été évité.—R. Vous m'avez demandé une déclaration juste au moment où je terminais mon témoignage.

Q. Mais au cours de votre témoignage vous avez fait des déclarations incompatibles avec d'autres déclarations, et si vous êtes dans l'embarras c'est votre